

Formation approfondie en traumatologie spécialisée

Formulaire de demande de reconnaissance de l'établissement de formation postgraduée

IMPORTANT:

Une reconnaissance en tant qu'établissement de formation postgraduée n'est possible que si les critères spécifiques à la discipline figurant au point 6 du programme de formation approfondie en traumatologie spécialisée peuvent être démontrés comme étant remplis.

- ☐ nouvelle reconnaissance
- ☐ réévaluation
- ☐ changement de catégorie (Änderung der Kategorie)

nom de l'établissement de formation _____

adresse postale _____

téléphone _____

site web _____

DOCUMENTS A JOINDRE (ANNEXES)

- ☐ **Concept de formation postgraduée actuel**
Le concept de formation postgraduée fait obligatoirement partie des documents à soumettre et doit être élaboré sur la base de la grille spécifique de la formation approfondie en traumatologie spécialisée. Le formulaire est disponible sur le site web www.sgc-so.ch.
- ☐ **Justificatifs attestant du respect de l'obligation de formation postgraduée par la/le responsable de l'établissement de formation postgraduée conformément au règlement de formation continue** (copie du diplôme de formation postgraduée)
- ☐ **Le catalogue des opérations pour les établissements de formation post-graduée**

VISITATION

Outre le concept de formation postgraduée, la visite constitue un instrument important pour garantir et apprécier la qualité de la formation postgraduée. En cas de nouvelle reconnaissance, elle fait partie intégrante de la procédure; dans le cadre des réévaluations et des changements de catégorie, elle est effectuée à la demande de la commission de formation. Veuillez consulter à cet effet le règlement relatif aux émoluments.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS (mise en ligne sur www.sgc-so.ch)

- [Réglementation pour la formation postgraduée \(RFP\)](#)
- [Programme de formation approfondie en traumatologie spécialisée](#)
- [Grille pour les concepts de formation postgraduée des établissements de formation pour la formation approfondie en traumatologie spécialisée](#)
- [Tarif des émoluments](#)
- Interprétation [Qu'entend-on par "formation postgraduée structurée"](#)
- [Glossaire de la formation approfondie en traumatologie spécialisée SSC / SO](#)
- Le catalogue des opérations pour les établissements de formation postgraduée

Par nos signatures, nous confirmons l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies dans le formulaire « demande de reconnaissance de l'établissement de formation postgraduée ».

Date

Responsable de l'établissement
de formation postgraduée*

Représentant(e) de la direction de
l'hôpital *

* Signature manuscrite non requise

Formation approfondie en traumatologie spécialisée

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch V1 1

RESPONSABLE MEDICAL€

Responsable de l'établissement de formation postgraduée

prénom: _____

nom _____

☐ chef-fe de clinique

☐ médecin adjoint / médecine adjointe

☐ autre (précisez svp) _____

taux d'occupation _____ %

spécialiste en chirurgie et/ou en orthopédie (titre fédéral ou reconnu par la MEBEKO)
depuis _____

Formation approfondie en traumatologie _____

spécialisée (CH) depuis _____

fonction académique _____

responsable de l'établissement de formation
postgraduée depuis _____

Responsable adjoint(e) de l'établissement de formation postgraduée

prénom: _____

nom _____

☐ chef-fe de clinique

☐ médecin adjoint / médecine adjointe

☐ autre (précisez svp) _____

taux d'occupation _____ %

spécialiste en chirurgie et/ou en orthopédie (titre fédéral ou reconnu par la MEBEKO)
depuis _____

formation approfondie en traumatologie _____

spécialisée (CH) depuis _____

fonction académique _____

responsable de l'établissement de formation
postgraduée depuis _____

Coordinatrice ou du coordinateur* (si différent de la personne responsable de l'établissement) *

Coordinatrice / coordinateur = médecin adjoint-e ou chef-fe de clinique qui coordonne la formation à l'interne, cf. glossaire de la formation approfondie en traumatologie spécialisée

prénom: _____

nom: _____

spécialiste en chirurgie et/ou en orthopédie (titre fédéral ou reconnu par la MEBEKO)
depuis _____

formation approfondie en traumatologie _____

spécialisée (CH) depuis _____

Formation approfondie en traumatologie spécialisée

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch V1 2

Nombre de postes de formation postgraduée au sein de l'établissement de formation postgraduée

Nombre de médecins en formation approfondie en traumatologie spécialisée

Art. 39 de la réglementation pour la formation post-graduée (RFP)

Al. 1-2 et 4-6 « Conditions générales préalables à la reconnaissance » (des établissements de formation postgraduée)

Veuillez confirmer que les exigences énumérées ci-dessous, conformément à l'article 39 de la RFP, sont remplies dans votre établissement de formation postgraduée :

Le/la responsable de l'établissement est responsable du respect du programme de formation postgraduée (Art. 39 RFP, al. 1).

☐ oui ☐ non

L'établissement de formation postgraduée est dirigé par un-e responsable de la formation postgraduée titulaire du titre de formation approfondie requis. (Art. 39 RFP, al. 2).

☐ oui ☐ non

La personne responsable de l'établissement de formation postgraduée remplit son devoir de formation continue conformément au RFC. (Art. 39 RFP, al. 4)

☐ oui ☐ non

La supervision constante des médecins en formation est assurée par un formateur/une formatrice avec titre de formation approfondie en traumatologie spécialisée. (Art. 39 RFP, al. 5).

☐ oui ☐ non

La planification des services est conçue de manière à permettre le respect de la durée maximale de travail et à garantir la formation postgraduée prescrite.

☐ oui ☐ non

ART. 41 RFP

Al. 1 und al. 3 « Concept de formation postgraduée ; postes de formation »

Veuillez confirmer que les exigences suivantes, conformément à l'article 41 du règlement pour la formation postgraduée (RFP), sont remplies et documentées dans votre concept de formation postgradué :

Au concept de formation postgradué

a) le nombre maximal de postes de formation postgraduée possibles est défini et le nombre de postes de formation postgraduées spécifiques à la discipline est fixé ; celui-ci doit être proportionné au nombre de patientes et de patients disponibles pour la formation postgraduée.

☐ oui ☐ non

b) un rapport adapté aux exigences concernées entre le nombre de personnes en formation postgraduée et le nombre de formateurs est défini et justifié.

☐ oui ☐ non

c) l'offre de formation postgraduée est décrite de manière réaliste et compréhensible, en particulier les objectifs qu'un médecin ou un médecin en formation postgraduée peut atteindre au cours d'une année.

☐ oui ☐ non

Formation approfondie en traumatologie spécialisée

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch V1 3

- d) est indiqué comment, par qui, quand et où les contenus pratiques et théoriques exigés par le programme de formation postgraduée sont dispensés.
☐ oui ☐ non
- e) la coopération avec d'autres établissements de formation postgraduée est présentée dans le domaine de la formation (réseau ou groupement de formation postgraduée ; cf. art. 41a).
☐ oui ☐ non
- f) est indiqué si un système de déclaration des erreurs propre à la clinique (respectivement au service ou à l'institut), à l'hôpital ou mis à disposition par la société de discipline médicale (p. ex. système de déclaration des incidents critiques, CIRS) est disponible.
☐ oui ☐ non
- g) est confirmé que les médecins en formation postgraduée peuvent participer, pendant le temps de travail, aux congrès et cours exigés par le programme. Le financement de ces manifestations est réglé dans le contrat de formation postgraduée.
☐ oui ☐ non
- h) est confirmé qu'une formation postgraduée structurée d'au moins quatre heures par semaine est proposée aux médecins en formation postgraduée.
☐ oui ☐ non

GRILLE DE CRITERE EN TRAUMATOLOGIE SPECIALISEE

Catégorie demandée:

- ☐ catégorie ST1 (2 ans)(uniquement possible pour les cliniques MHS)
☐ catégorie ST2 (1 an)

La classification est effectuée

- conformément aux critères énoncés au chiffre 6.6 du programme de formation approfondie en traumatologie spécialisée
- en fonction du nombre de patients traumatisés opérés par an (ST1: >1000, ST2: >400).

Veuillez confirmer que les exigences de la grille de critères ci-dessous, correspondant à la catégorie que vous avez demandée, sont remplies dans votre établissement de formation postgraduée:

Caractéristiques de l'établissement de formation postgraduée	vos indications
Clinique d'orthopédie et/ou de chirurgie traumatologique d'un centre de traumatologie MHS	☐ oui ☐ non
Service d'anesthésiologie dirigé par un médecin spécialiste en anesthésiologie 24/7	☐ oui ☐ non
Service de médecine interne et de chirurgie assuré 24 heures sur 24 par des médecins spécialistes	☐ oui ☐ non
Chirurgie de la main sur place ou service de consultation de chirurgie de la main organisé	☐ oui ☐ non
Chirurgie plastique et reconstructive sur place	☐ oui ☐ non
Chirurgie vasculaire sur place	☐ oui ☐ non
Chirurgie maxillo-faciale sur place ou service de consultation organisé	☐ oui ☐ non
Chirurgie thoracique sur place	☐ oui ☐ non
Neurochirurgie sur place ou service de consultation de neurochirurgie organisé	☐ oui ☐ non

Formation approfondie en traumatologie spécialisée

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch V1 4

Urologie sur place	☐ oui ☐ non
Bloc opératoire disponible 24 heures sur 24	☐ oui ☐ non
Unité de soins intensifs interdisciplinaire sur place (SSMI)	☐ oui ☐ non
Radiologie diagnostique disponible 24 heures sur 24	☐ oui ☐ non
Échographie disponible 24 heures sur 24	☐ oui ☐ non
Analyses de laboratoire / produits de banque de sang disponibles 24 heures sur 24	☐ oui ☐ non
Service des urgences interdisciplinaire ou chirurgical disponible 24 heures sur 24	☐ oui ☐ non
Plan d'exploitation en cas d'afflux massif de blessés graves	☐ oui ☐ non
Patients traumatisés opérés / an (nombre)	
Collaboratrices et collaborateurs médicaux	
Responsable de l'établissement de formation postgraduée titulaire de la formation approfondie en traumatologie spécialisée, exerçant à titre principal (au moins 80 %) au sein de l'institution en traumatologie (peut être assuré en job sharing par deux co-responsables, avec un taux d'occupation total d'au moins 100 %).	☐ oui ☐ non
Responsable adjoint(e) de l'établissement de formation postgraduée titulaire de la formation approfondie en traumatologie spécialisée (CH), exerçant à titre principal (au moins 80 %) au sein de l'institution en traumatologie (peut être assuré en job sharing par deux co-responsables adjoint(e)s, avec un taux d'occupation total d'au moins 100 %).	☐ oui ☐ non
Mentorat / tutorat pour chaque médecin en formation postgraduée	☐ oui ☐ non
Formation théorique et pratique	
L'accomplissement de l'ensemble du catalogue des objectifs d'apprentissage en traumatologie est garanti (conformément au chiffre 3 du RFP)	☐ oui ☐ non
Rapport entre les médecins formateurs titulaires de la formation approfondie en traumatologie et les médecins en formation postgraduée d'au moins 1:2.	☐ oui ☐ non
Participation à des formations postgraduées et continues reconnues par la commission de formation (SSC/SO), au moins 2 jours par an.	☐ oui ☐ non
Accès à au moins trois revues spécialisées définies en traumatologie, en version imprimée et/ou en texte intégral en ligne. (JBJS, JOT, Injury, EJOT, AOTS, OOT, die Unfallchirurgie, ...)	☐ oui ☐ non
Possibilité d'activité scientifique	☐ oui ☐ non
Sessions de formation postgraduée structurée en traumatologie / orthopédie / chirurgie (heures/semaine) Interprétation selon Qu'entend-on par "formation postgraduée structurée"	☐ oui ☐ non

CATALOGUE DES OPERATIONS

Veuillez remplir le formulaire  « catalogue des opérations pour les établissements de formation postgraduée » et joindre à cette demande.

Formation approfondie en traumatologie spécialisée

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch V1 5

QUESTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RÉSEAUX DE FORMATION POSTGRADUÉE

(À remplir uniquement par les requérants de réseaux de formation postgraduée)

Plusieurs cliniques peuvent se regrouper en un réseau de formation postgraduée. Toutes les unités affiliées constituent alors un seul établissement de formation postgraduée avec un concept de formation correspondant à la catégorie concernée. La condition est que le concept de formation règle le système de rotation des médecins-assistants et des médecins cadres au sein du réseau. La directrice ou le directeur du centre principal assume la responsabilité de la formation et veille à une rotation équilibrée des médecins en formation au sein du réseau. Une délégation de responsabilité pour les unités associées, définie par le concept de formation, est possible.

Il existe un concept commun de formation postgraduée *(veuillez joindre en outre le contrat de coopération des sites concernés)* :

☐ oui ☐ non

Tous les sites concernés sont dirigés par une responsable ou un responsable (supérieur) de l'établissement de formation postgraduée (voir ci-dessus) :

☐ oui ☐ non

Les candidates et candidats à la formation postgraduée effectuent des rotations *(veuillez joindre en outre une liste des médecins en formation postgraduée actuels, avec indication de la date d'obtention du titre de spécialiste en chirurgie/en orthopédie pour chacun d'eux)* :

☐ oui ☐ non

Remarques (veuillez décrire la rotation en détail : comment la rotation est-elle organisée ? À quelle fréquence et pour quelle durée les médecins en formation postgraduée effectuent-ils des rotations) :

La candidate ou le candidat à la formation postgraduée employé(e) dans le « site subordonné » a travaillé au moins 25 % de son temps de formation dans le « centre principal » jusqu'à l'obtention de la formation approfondie :

☐ oui ☐ non

Les rotations ainsi que les objectifs d'apprentissage spécifiques doivent être décrits dans le concept de formation postgradué :

☐ oui ☐ non

Une formation postgraduée structurée commune d'au moins deux heures par semaine est organisée :

☐ oui ☐ non

Formation approfondie en traumatologie spécialisée

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch V1 6